Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20260402-2026_054-DE

Paraphe

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N°2026_054

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy RABUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Date de la convocation : 27 mars 2026 Quorum : 14

Présents : Guy RABUEL, Alain ASTIER, Laëtitia MARGASSIAN, Davis CHAUVY, Aurélie MARIE, Lilian RENAUD, Séverine ORELLE, Jérôme VELLAY, Laure GERVET, Jean-Louis GEORGE BATIER, Marjorie BENOIT, Pascal FARIN, Séverine VERNISSAT, Fabien DOMINGOS, Gisèla ESCOLA, Théo MOLLIER, Régine COLOMB, Patrice PEREZ, Christine VERGER, Sébastien RICCARDI, Eric SCHULZ, Frédérick CHATEAU, Karine PLATEAU, Michaël AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE

Excusés : Sandrine PRADELLE (pouvoir à Guy RABUEL)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Laëtitia MARGASSIAN

En respect des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en 2015 et de l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté préalablement à la connaissance des conseillers municipaux. Ce rapport a été joint à la convocation.

Le rapporteur présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires 2026 détaillant plus particulièrement :

- Le contexte national et de la zone euro
- L'impact de la loi de finances 2026
- La situation financière de la commune (CAF brute et CAF nette)
- Les ratios réglementaires
- La structure de la dette
- Les effectifs de la collectivité
- La fiscalité directe locale
- Les principales mesures en fonctionnement et en investissement

Publié le : 10/04/2026 14:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/58187

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 038-213803489-20260402-2026_054-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Frédéric CHATEAU, Karine PLATEAU, Michael AYDIN, Karen ANDREIS, Aristide RICCIARDONE) :

- **VALIDE** les orientations budgétaires proposées pour l'année 2026.

- **ADOPTE** le rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente délibération. Ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, et publié.

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026
Pour copie conforme.

Le Maire
G. RABUEL

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La secrétaire de séance
Laëtitia MARGASSIAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 10/04/2026 14:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.ruy-montceau.fr/documents_administratifs/58187